

# Augmentation tarif infirmier libéral

– Une augmentation tarif infirmier libéral en 2012 représente déjà une performance en soit.

Attention, l'avenant n° 3 à la Convention Nationale des Infirmiers est applicable depuis le 27/05/12.

– Une revalorisation si infime et si minuscule soit-elle (d'où les pièces jaunes !), est toujours à considérer.

C'est la première augmentation tarif infirmier libéral depuis la convention nationale des infirmiers de 2007.

## La pseudo « reconnaissance » de la profession d'IDEL

– Qu'il est long le chemin de la reconnaissance même encore aujourd'hui.

D'ailleurs, sûrement plus aujourd'hui que jamais.

C'est un beau métier, difficile, parfois riche de belles rencontres, comme de belles déceptions.

– La profession d'infirmière libérale est bien mal rémunérée par rapport à d'autres professions libérales ou indépendantes en général.

Si l'on tient compte des soins mal côtés, des soins non côtés et des déplacements qui sont plafonnés à la limite du bénévolat.

Cette augmentation tarif infirmier libéral est en lien vers le [Journal Officiel sur l'avenant n°3](#).

# **Nouveautés dans l'augmentation tarif infirmier libéral**

En effet, pour la première fois, la CPAM inventent le concept de deux majorations, l'une à l'acte et l'autre à la visite.

## **1) La MAU :**

c'est une valorisation pour tout acte AMI 1 ou 1,5 pour un total minimum avec déplacement de 7 €.

Ce n'est pas une faute de saisie, c'est bien sept euros pour la Majoration de l'Acte Unique

– N'est-ce pas là, un demi aveu de nos législateurs de la cotation dérisoire de l'Acte Médical Infirmier !

Ou alors, dans l'expression « coefficient multiplicateur », aura-t-on oublié le sens du second mot ?

## **2) La MCI :**

c'est une valorisation de 5 € à rajouter à chaque passage pour des soins chroniques importants.

Oui 5 € pour la Majoration de Coordination Infirmière.

– Quelle générosité là aussi ! Que dire des comptes de la Sécurité Sociale, si ces mêmes patients atteints de pathologies lourdes étaient hospitalisés ?

A côté du prix de journée, les 5 € ne sont vraiment pas cher payé pour du maintien à domicile.

Que dire également du prix de journée dans les établissements de soins type SSIAD, EHPAD et autre HAD ?

# **L'augmentation tarif infirmier libéral avec l'IFD**

En effet c'est en 2012 que l'on a découvert le Graal de l'infirmière libérale, grâce à l'Indemnité Forfaitaire de

Déplacement qui passe de 2,30 € à 2,50 €.

Comparez simplement avec les frais de déplacement d'un plombier ou d'un serrurier ou d'un avocat (sans volonté de dénigrer ces professions).

**Normalement l'IFD passe à 2,75 € en 2023.**

**Si les miracles sont possibles, même les petits !**

Rajoutez à cela, les taxes sur le prix du carburant et le coût de l'entretien du véhicule.

L'augmentation des primes d'assurances et le plafonnement imposé du barème kilométrique des impôts.

C'est à pleurer !

Consultez en détail cet [avenant n°3 de la convention nationale des infirmiers](#) dans notre module « Législation IDEL ».

Le tout se cumule avec une nouvelle augmentation des [cotations de perfusions pour les infirmiers libéraux](#) en 2014.

A rajouter également une nouvelle revalorisation des [cotations des nutritions parentérales à domicile pour les IDEL](#) en 2016.

Pour conclure, voici un lien vers la NGAP ou la [nomenclature générale des actes professionnels des IDE en libéral](#).

## **Une prochaine augmentation tarif infirmier libéral**

A voir l'[avenant n° 6](#) à la Convention Nationale des Infirmiers, en application depuis le 13 juin 2019.

– **L'IFD (Indemnité Forfaitaire)** est à revoir sans délai et se moquer des professionnels de santé.

– **Les IK (Indemnités horo-Kilométriques)** sont vraiment les frais de déplacement à réactualiser de toute urgence.

– Egalement les cotations de l’AIS (Acte Infirmier de Soins) et l’AMI (Acte Médical Infirmier).  
Il s’agit de la base de la rémunération des infirmier(e)s en exercice libéral.

Ils représentent de façon emblématique, la considération affichée d’une profession par nos politiques.  
Augmentation tarif infirmier libéral est simplement un vœu pieux ou encore une illusion en 2012 ?

source ameli.fr

Olivier Luck